



MARCHÉ DU
Terroir

FÊTE DE LA CHOUCROUTE

DIMANCHE 31 AOÛT 2025

GEISPOLSHHEIM



LIEU: - Place de l'église Ste Marguerite - Rue du Général de Gaulle
- Rue du Maire François Nuss

TARIFS: EXPOSANTS - 15 € les 5 mètres linéaires / + 3 € le mètre linéaire supplémentaire.
CONFISEUR - 50 € les 5 mètres linéaires / + 5 € le mètre linéaire supplémentaire.
RESTAURATEURS - 100 € les 5 mètres linéaires / + 10 € le mètre linéaire supplémentaire.

HORAIRES: Mise en place de 7h00 à 9h00 - si délai dépassé, la réservation devient caduque.
Fin de l'évènement - 19h

ACCES A VOTRE EMBLACEMENT: Numéro de Pass obtenu par SMS ou MAIL, le jour précédent l'évènement. Ce numéro est à présenter lors de l'entrée, les emplacements seront matérialisés par les organisateurs au sol. Ceux-ci sont à respecter pour garantir la sécurité du cortège de l'après-midi. Aucun emplacement n'est attribué le jour même de la manifestation. Aucune réservation ne sera enregistrée sans le chèque lors de l'inscription.

REGLEMENT: Voir au verso (déposé à la Mairie de Geispolsheim et à la Gendarmerie de Geispolsheim). Chaque exposant est prié de laisser son emplacement propre en quittant la manifestation. Les articles non vendus doivent être remontés. **Aucun déchet ne sera toléré.**

Talon d'inscription à retourner avant le 20/08/2025, accompagné :

- d'un chèque à l'ordre de «Festi'Geis»
- de la copie recto/verso (lisible) de votre carte d'identité ou Passeport **(ne concerne que les nouveaux exposants)**
- de la copie Registre du Commerce / Kbis
- d'une attestation d'assurance professionnelle

TOUTE INSCRIPTION NON COMPLÈTE NE POURRA PAS ÊTRE PRISE EN COMPTE. (RÈGLEMENT COMPLET AU VERSO)

Renseignement du lundi au vendredi (14h à 18h) 06 66 23 49 34
ou par mail : festigeis@gmail.com

Envoi de votre demande à l'adresse : Association Festi'Geis
(boîte aux lettres située à la mairie)

Commission Artisans
6 rue du Maire François Nuss
67118 GEISPOLSHHEIM



REGLEMENT

Artisans / Marché du terroir - Fête de la Choucroute - 31 Août 2025

Inscription

- le marché du terroir est réservé aux professionnels
- tout talon d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte
- copie recto/verso lisible de la carte d'identité obligatoire
- copie extrait KBIS et/ou registre du commerce obligatoire
- aucun emplacement non payé ne sera réservé
- un laissez-passer par véhicule vous sera envoyé à partir de mi-août et vaut confirmation de réservation.

Accès et circulation

- accès à partir de 7h, uniquement aux véhicules disposant d'un laissez-passer
- mise en place entre 7h et 9h, merci de vous présenter aux entrées du site, muni de votre laissez-passer (1 par véhicule)
- en l'absence de laissez-passer, l'entrée sera refusée
- le marché du terroir a lieu uniquement dans la rue du Maire François Nuss et sur la place de l'église Ste Marguerite
- aucun emplacement ne sera remboursé en cas de non-occupation
- les places inoccupées ne sont pas redistribuées
- sur arrêté municipal, aucune voiture ne pourra circuler dans l'enceinte de la manifestation avant 18h00, sous peine de verbalisation
- l'exposant devra laisser son emplacement après 18h dans un état propre

Sont strictement interdits

- les stands de boisson hormis ceux des restaurateurs locaux
- la vente d'armes blanches ou à percussion
- la vente de vêtements neufs de confection et de CD audio et de DVD neufs
- l'introduction dans le périmètre du marché du terroir et des artisans de substances nocives ou explosives ainsi que toute vente ambulatoire
- la démonstration de mécanismes dangereux
- toute manifestation bruyante, l'Organisateur restant maître de la sonorisation
- Toute déclaration ou vente frauduleuse sera signalée à la Gendarmerie.

Sécurité

- chaque exposant doit respecter les limites de l'emplacement définies par l'organisateur, ceci pour permettre l'accès aux secours. Il lui est interdit, sous peine d'expulsion, d'empiéter sur la chaussée au-delà du caniveau, ceci afin de ne pas contrevenir aux conditions de sécurité (*accès des secours et passage du cortège folklorique de l'après-midi*)
- les sapeurs-pompiers de Geispolsheim sont habilités à faire déplacer les stands gênants
- la Gendarmerie est mandatée pour maintenir l'ordre au sein de la manifestation
- l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

En cas de non-respect de ce règlement déposé en Mairie de Geispolsheim et à la Gendarmerie de Geispolsheim, l'organisateur sera seul juge pour prendre toute disposition.



*Notre association est génératrice de bonheur et nos valeurs sont attachées à notre terroir.
Avant tout, nous sommes des humains au service de la communauté.*

L'équipe de Festi'Geis

FEUILLE D'INSCRIPTION - FDLC 25

Artisans / Marché du terroir - Fête de la Choucroute - 31 Août 2025

Nom commercial
Activité/Produits



Nom et prénom de l'exploitant

Adresse

Code postal Ville

Adresse Email

Tel portable Tel fixe

Titulaire de la pièce d'identité :

Carte d'identité

Passeport

Carte de séjour

N° Délivrée le

(cette pièce doit être au nom de celui qui réserve l'emplacement et devra impérativement être présentée à l'arrivée, si vous avez déjà participé à une édition précédente de la fête la choucroute, nous n'avons besoin que de votre attestation d'assurance en cours, et vos informations de contact)

Je souhaite réserver un emplacement en tant que :

- Exposant standard - Vente de produits alimentaires / Produits de bain et de beauté
Artisanat / Produits en conserve et boulangerie / Produits sur-mesure / Service à la personne
Article de revente / Equipements de jardin / Nourriture pour animaux / métier d'art
- Exposant restauration - Vente de nourriture à consommer en direct / Artisanat
Vente de produits alimentaires / Produits en conserve / Boulangerie - Pâtisserie
- Exposant Confiseur - **Uniquement** : Glacier - barbe à papa - confiserie - chou chou - beignet - gaufre-etc.

		exposant	confiseur	restauration
1 x	emplacement de 5 mètres linéaires	15 €	50 €	100 €
X	mètres linéaires supplémentaires 10€ = pour restaurateur / 5€ = confiseur / 3€ = pour exposant € € €
X	véhicules au total souhaitant accéder pour la mise en place Sortie obligatoire avant 9h. Un laisser-passer par véhicule sera envoyé par SMS et/ou MAIL Aucun véhicule sans laisser-passer ne pourra entrer sur le site.			
Oui ou Non	Je souhaite laisser mon véhicule derrière mon stand.	+6 €	+6 €	+6 €
Oui ou Non	Je souhaite une alimentation électrique pour la journée Ampérage requis : Si non renseigné, pas de fourniture électrique.			
TOTAL	 € € €

SIGNATURE :

(mention «lu et approuvé» manuscrite)

DATE : / /

N° Chèque :

Banque :